

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa* 

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	dre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception : 07.08 Le17	Dossier complet le : 2 9 SEP. 2017					
1. Intitulé du projet Projet d'extension de la station d'épuration actuelle du SIVU de Clisson-Gorges						
2. Identification du (	ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique						
Nom	Prénom					
2.2 Personne morale						
	SIVU d'assainissement de Clisson-Gorges					
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Claude CESBRON, président du SIVU					
RCS / SIRET	Forme juridique Collectivité					
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1  3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
Catégorie : 24 Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires Sous-catégorie : a) Système La	ojet soumis à un renouvellement d'autorisation au titre des IOTA  STEP actuelle a une capacité de 12 000 EH. L'objectif du projet est de porter cette pacité à 21 500 EH (sur la base du flux en DBO5).					
Established State of the Control of	l. Caractéristiques générales du projet					
	re les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éventue	els travaux de démolition de la STEP actuelle de Gorges. Il prévoit ainsi des travaux de terrassement, de génie travaux prévus sont les suivants : n bassin d'aération, tion eau brute, recirculations, réactifs), nère, extraction des boues épaissies),					

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le SIVU de Clisson-Gorges assure la gestion du service public de l'assainissement collectif pour les communes de Clisson et de Gorges. Il dispose pour ce faire d'un réseau de collecte et de transfert et d'une station d'épuration de capacité 12 000 Equivalenthabitants exploitée en régie.

Cette station d'épuration, de type boues activées avec traitement des boues par centrifugation / chaulage, a été construite par l'entreprise Degrémont et mise en service en octobre 1999. Elle est localisée à environ 1 km au Nord-Est du centre-ville de Gorges.

La communauté d'agglomération "Clisson, Sèvre&Maine l'Agglo" envisage l'implantation d'un industriel sur la zone de Tabari 2, commune de Clisson. Cette activité nouvelle générera une charge hydraulique et de pollution supplémentaire sur le système d'assainissement. Parallèlement les perspectives d'évolution démographique sont également à prendre en compte sur les deux communes.

Une étude confiée à IRH Ingénieur Conseil a permis de projeter les évolutions nécessaires à l'unité de traitement. Plusieurs scénarios d'aménagement ont été étudiés.

Le projet prévoit ainsi l'extension de la STEP actuelle afin qu'elle soit dimensionnée pour 21 500 EH (charge calculée sur la base du flux en DBO5).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet implique une adaptation de la STEP actuelle, qui restera de type boues activées à faible charge sans décantation primaire, mais comportera un bassin biologique supplémentaire (anaérobie et aération).

La filière de traitement des boues existante sera conservée en y intégrant certaines optimisations techniques.

Le projet prévoit des travaux de terrassement, de génie civil (bassins circulaires en béton armé), d'équipement (hydraulique, électromécanique, électricité-automatisme, aménagements de surface).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne prévoit pas de travaux pendant la phase d'exploitation hormis ceux liés à l'entretien et la maintenance de l'ouvrage.

La décision de l'autorité environneme Le projet est soumis à la nomenclature a dossier de renouvellement d'autorisatio Station d'épuration des agglomérations organique : - supérieure à 600 kg DBO5/j (autorisatio - supérieure à 12 kg DBO5/j mais inférieu	nnexée à l'ai n en visant la ou dispositif en)	rticle R.214-1 du Code de a rubrique 2.1.1.0 ; s d'assainissement non co	l'environnem	ent. A ce titre il		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	olet et super	ficio alobato do l'onóvello	n nrácias la	no unitós do moss	uro utilicáno	
	ojet et super eurs caracté		n - preciser is	es unires de mes		
Volume journalier de pointe temps sec :	eurs caracte	ristiques		3 371 m3/j	Valeur(s)	
Débit moyen temps sec; débit de pointe Charge de référence DBO5; DCO; MES; Volume utile des ouvrages à créer:		luie :		145 m3/h ; 320.0 1291 ; 3312 ; 150 2 800 m3		
Volume total des ouvrages à créer : Superficie globale des ouvrages à créer :		<b>c</b> :		5 200 m3 530 m²		
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonn	iées géographiques <sup>1</sup> L	long °	_'"_ Lat	0 t D	
Commune de Gorges (44).	et c), 7°a,	atégories 5° a), 6° a), b) 9°a), 10°, 11°a) et b), 4°, 38° ; 43° a) et b) de				
Parcelles 125-126 et 127 de la section AD	l'annexe d	i l'article R. 122-2 du l'environnement :				
X (Lambert 93) : 374140.85 Y (Lambert 93) : 6675848.71	Point de d Point d'ar Commun		.ong °	Lat 'Lat		
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6						
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?		ge a-t-il fait l'objet d'u	ne évaluati	001	Non X	
		La STEP a fait l'objet d'ui l'Eau : arrêté n°98/DE/18	•		iu titre de la Loi sur	
4.7.2 SI oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	Elle a fait l'objet d'un arr 23 mars 2012. Ces arrêtés sont joints en	·	nentaire, n°2012,	'BPUP/043 en date du		

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-II été ou sera-t-il soumis ?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou Il (ZNIEFF) ?		X	La STEP recoupe la ZNIEFF de type II référencée 520012077 et dite "Valée de la Sèvre Nantaise de Nantes à Clisson". L'extension de bâtiment portera sur le terrain localisé hors de la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	The field of the section of the sect		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?		ACTION AND AN OF THE CONTRACT	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	The state of the s	X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		The state of the s	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	The same of the sa	×	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Les travaux implique l'évacuation en filière agréée de terres inertes (<5000m3). Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? La construction est réalisée sur une zone de prairie de fauche présentant peu Est-il susceptible d'intérêt en terme floristique. d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Les terrains appartiennent au SIVU. Ils sont fauchés régulièrement dans le cadre de l'entretien des abords de la STEP.
	Est-il concemé par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concemé par des risques naturels ?		X	Le projet est situé hors du PPRi.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	×	Les risques sont liés à l'installation elle-même : - en cas d'accident (déversement de boue ou eau brute) ; - en cas d'insuffisance de capacité ou de mauvais entretien : risque de rejet d'eau susceptible de dégrader la qualité des eaux de la Sèvre Nantaise.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Les équipements les plus bruyants (surpresseurs d'air) seront installés dans un local technique bénéficiant d'une isolation acoustique. La première habitation est située à environ 120 m.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	×	Les odeurs seront localisées au droit du nouveau bassin biologique (idem bassin existant) mais devraient être maîtrisées de par le dimensionnement du bassin et son principe d'aération. La première habitation est située à environ 120 m.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel mílieu ?	×		Le projet engendre des rejets supplémentaires (eau traitée) dans la Sèvre Nantaise. (cf. calcul d'acceptabilité du milieu récepteur en annexe 9).
	Engendre-t-il des effluents ?			
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le projet engendre une production supplémentaire de boues d'épuration, déshydratées, chaulées et destinées à l'épandage agricole.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
approuvés	?			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
43 Les incide	ences du projet identif	iées a	u 6.1 sc	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décr			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'ensemble des mesures ERC sera présenté dans le dossier de demande de renouvellement d'autorisation. Le dossier décrira les mesures prévues en phase travaux et les conditions de rejet dans la Sèvre Nantaise. Il présentera les mesures de surveillance mises en œuvre par le SIVU d'assainissement de Clisson.

Les dispositions principales intégrées au projet sont présentées dans l'annexe n°11.

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est susceptible d'avoir des incidences uniquement sur l'eau superficielle de la Sèvre Nantaise et les milieux aquatiques. Il n'y a pas d'enjeux vis-à-vis des populations ou du patrimoine paysager.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'analyse de ces incidences est requise dans le cadre du dossier de demande de renouvellement d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. L'étude d'impact n'apportera pas de conclusions supplémentaires puisqu'elle doit être proportionnée aux enjeux du projet, lesquels sont déjà considérés dans le dossier d'autorisation. Une évaluation des incidences (simplifiée) sur les sites Natura 2000 sera jointe au dossier d'autorisation (aucun site à proximité immédiate du projet).

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe facultative n° 7 : description succincte de la STEP actuelle

Annexe n°8 : procédure administrative et contenu du dossier de renouvellement de l'autorisation administrative qui tiennent comptent de la réforme de l'autorisation environnementale

Annexe facultative n° 9 : arrêtés préfectoraux d'autorisation de la STEP existants

Annexe facultative n° 10 : calcul d'acceptabilité du milieu récepteur

Annexe facultative n°11 : mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Clisson

le. 26 09 2047

Signature

sur le cadre ci-dessus

11/11